

Châtillon, le 28 novembre 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mercredi 12 septembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 12 SEPTEMBRE À DIX-NEUF HEURES TRENTE, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 9, en présence du public et sous la présidence de **Mme GOURIET Martine**, Adjointe à la Maire et de **Mme CHAMBONNET Geneviève**, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 25/08/23**

Présents et présentes :

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
Mme CHAMBONNET Geneviève, co-présidente

Mme CASTAING DEBAT Clotilde, M. CHAMBONNET Didier, Mme FAVEREAU Amélie,
M. MICHEL Alain, Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, M. MOULIN Jean- Marc, M. NADITCH
Bruno.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Absent excusé : M. BOURLON Michel,

Absents et absentes : M. BADJI Massy, Mme DOUIN Josette, M. FILLEAU Gilles, Mme HIDEUX Anne, Mme NOCEIR Nora

Étaient également présents :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023
2. Point sur les travaux rue de Malakoff
3. Plan global de déplacements
4. Collecte de mégots
5. Bilan 2022 du conseil de quartier
6. Nouveau site et application « Mon Châtillon »
7. Point sur les travaux de voirie
8. Échanges avec le public
9. Date du prochain conseil

Madame Chambonnet rappelle le fonctionnement des séances à savoir que l'ordre du jour est déroulé et la parole appartient aux conseillers de quartier. La parole est donnée au public sur des sujets précis et en cas de questions et remarques les membres du public peuvent les écrire sur un papier qui leur est distribué.

Un tour de table de présentation est réalisé pour permettre au public de repérer les conseillers les plus proches de leur domicile.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2023

Le procès-verbal a été envoyé pour lecture, il est indiqué une erreur dans le nom d'une rue, il s'agit de la rue de l'union et non de l'avenir en page 6

La modification ayant été apportée, ce point est adopté à l'unanimité.

2. Point sur les travaux rue de Malakoff et square Dreyfus

* Les travaux de la rue sont achevés depuis quelques mois et 2 problématiques avaient été soulevées lors de la réunion du mois d'avril dans cette rue :

-Le passage piéton au niveau de la rue de l'union permettrait de traverser en toute sécurité car de nombreuses voitures empruntent cette voie → Une visite sur site sera effectuée.

-il semble que l'entrée du site du point P sur le boulevard de Vanves, posait un problème aux camions qui voulaient s'y rendre.

→Le bloc gênant l'accès a été raboté par les services techniques.

-il est remarqué que les véhicules roulent vite sur le boulevard de Vanves et lorsqu'ils s'engagent dans la rue de Malakoff au risque de heurter une voiture débouchant de la rue Alfred de Musset.

→Malheureusement, il n'y a pas moyen d'empêcher ou de surveiller toutes les incivilités et infractions. L'application Mon Châtillon pourra permettre d'en limiter ou dénoncer certaines

*Par contre les travaux du square Dreyfus ne sont pas tout à fait achevés. Après plusieurs propositions de projets et de concertations qui ont pris beaucoup de temps, il s'agit de créer un site intergénérationnel dans un espace restreint de 750m² partagé en différentes parties distinctes qui sont présentées ce soir.

La piste cyclable longe ce square et va rejoindre celle de la rue de Malakoff.

Il est prévu de : renforcer la végétation, supprimer les sculptures dites « Champignons » placées en plein milieu, créer une aire de jeux, installer une table de ping-pong, un espace pétanque, des agrès sportifs pour tous âges, installer des transats de lecture et une bibliothèque participative.

L'entrée a été déplacée de quelques mètres pour ne plus se trouver devant l'accès à l'immeuble.

Remarques :

-Bien que le parc soit encore fermé actuellement, des parents avec enfants même très jeunes y pénètrent pour utiliser la structure de jeux.

→une meilleure protection du site sera mise en place afin d'éviter tout accès et danger, la police municipale se déplacera

-Le terrain de pétanque est peut-être placé un peu près de la table de ping pong, ce qui peut être dangereux ; un terrain de pétanque doit avoir des dimensions minimales. De plus, l'activité ping-pong dans ce site très venteux est peut-être peu cohérente.

→ le sujet de la pétanque est effectivement peut être problématique dans cet espace restreint avec également beaucoup d'autres sujets prévus et il sera donc tenu compte des remarques du conseil de quartier.

-Les bancs et encore plus les transats risquent d'attirer les squatteurs et les jeunes qui trainent déjà sur le site et font du trafic. Les riverains sont agacés voire même désabusés et prêts à en découdre avec les indésirables qui les empêchent de dormir.

La police vient bien tous les soirs sur le site et demande aux jeunes de quitter les lieux, mais ceux-ci reviennent peu de temps après. Ce secteur devient invivable, les riverains feront appel à la mairie si l'ambiance vient à dégénérer davantage.

-En ce qui concerne les transats, il est important de prévoir des sièges normaux afin que les personnes à mobilité réduite et âgées qui ont des difficultés à se relever puissent s'installer. Un rehaussement de la clôture et une fermeture du site le soir permettraient peut-être de limiter la fréquentation des jeunes qui vivent du trafic.

Tout n'est pas parfait dans tout projet, il sera toujours possible de le faire évoluer, il fallait bien proposer quelque chose, il aurait pu être prévu la construction d'un immeuble. La police continuera de passer tous les soirs à plusieurs reprises et le rehaussement de la clôture pourra être étudié.

3. Plan global de déplacements

Lors du dernier conseil de quartier les propositions ont été présentées :

-Mise en sens unique de la rue Jules Védrine pour créer du stationnement
→le sujet est partagé avec la commune de Malakoff qui est d'accord sur le principe mais aimerait voir la présentation du projet avec des plans et une étude. Cette commune n'est pas impactée par cet aménagement alors que Châtillon voudrait mettre en place une expérimentation rapidement avec les services techniques. Une fois cet aménagement réalisé, il sera possible de décider des autres sens de circulation dans les autres rues du quartier.

Le point important de difficulté mis en exergue est le sujet de la circulation du bus 323. Les riverains au carrefour de l'avenue Clément Perrière et de la rue Jean Bouin craignent que si le bus passe là , cela fasse trop de bruit.

-Circulation dans la rue Esther Cordier et autres rues pavillonnaires
→ces aménagements seront mis en place après celui de la rue Védrine qui va engendrer une modification des circulations dans le quartier.
Il est indiqué, que les micros aménagements comme l'installation des chicanes et les jardinières de fleurs sont déjà appréciables dans le quotidien en attendant des travaux plus onéreux.

-Une autre difficulté est la rencontre des voitures avec les cyclistes à contre sens dans ces petites rues ;
→il est rappelé que le code de la route autorise les cyclistes à rouler en sens interdit lorsque la vitesse est à 30km/h. il convient donc de s'y habituer et d'être prudent. Il est très difficile de faire cohabiter tous les usages dans une ville.

D'ordre plus général, il est rappelé que le 20 septembre est prévue une réunion de présentation de l'aménagement de la rue G. Péri à 20h à la Folie Desmares.

4. Collecte des mégots

Une présentation visuelle est montrée aux participants et indique les constats suivants selon les sources d'ALCOMÉ, éco-organisme de l'industrie du tabac agréé par l'Etat en 2021 pour gérer et lutter contre la pollution des mégots.

- En France, 67,7 milliards de filtres ou de cigarettes consommés.
- 25,5 % ne sont pas achetés chez un buraliste.
- Plus d'une cigarette sur 4 consommée dans l'espace public est jetée sur la voie publique = 1 déchet sauvage sur 2
- Les fumeurs reconnaissent à 94% le caractère polluant d'un mégot et 90% l'incivilité de jeter sur la voie son mégot mais seulement 31 % connaissent les sanctions.
- Cependant 80% des fumeurs pensent qu'il manque de cendriers sur l'espace public et 75% en cherchent avant de jeter leur mégot.

- En ce qui concerne Châtillon :
 - 9 tonnes de mégots par an seraient produites par les fumeurs locaux
 - 4,5 tonnes seraient jetées dans les poubelles
 - seulement 108kg récoltés en un an dans les cendriers déployés sur la ville

La stratégie déployée depuis 18 mois afin de commencer à agir sur cette pollution est basée sur 2 axes :

1/ Prévenir

-Adhésion à ALCOME qui verse 1,08€/an/habitant à la commune de Châtillon soit environ 40 000€. Ce financement doit permettre à la ville de mener des actions visant à réduire la présence des mégots dans l'espace public. Ce sont les taxes des paquets de cigarettes qui permettent d'alimenter ce fonds.

-Déploiement de 45 cendriers-poubelles sur la commune à des sites repérés en amont, proches des commerces et lieux très fréquentés comme la médiathèque.

2/ Recycler

-Mise en place d'un partenariat avec CKFD, une entreprise de recyclage qui transforme les mégots en mobilier urbain. Elle passe deux fois par mois en vélo cargo pour assurer le ramassage des mégots pour un montant de 8000€.

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, la marge de manœuvre pour améliorer le poids des mégots récoltés est immense, il faut donc développer l'information aux Châtillonnais et multiplier le nombre des cendriers sur la ville.

Leur esthétique sera revue afin de les rendre plus visibles et plus ludiques.

- Il est suggéré d'envisager une ouverture plus grande afin que les usagers puissent y vider leur propre réserve de mégots
- Des points de collecte peuvent aussi être mis en place afin que chacun puisse venir déposer leurs déchets
- Les stations de tramways pourraient être des lieux intéressants en complément des cendriers de la RATP
- La remarque est faite qu'il serait de la responsabilité des entreprises et des commerces de prévoir des cendriers pour leur personnel et/ou clients qui prennent leur pause cigarette sur la voie publique et polluent grandement à certains endroits, et non seulement pour les mégots.

→ une communication par voie d'affiches et flyers est en cours d'élaboration pour diffuser l'information sur toute la ville afin d'améliorer le taux de ramassage. Un article dans le journal du mois d'octobre est également prévu

5. Bilan 2022 du conseil de quartier

Après lecture de ce bilan, aucune remarque ni questions ne sont exprimées, les membres du conseil prennent acte de ce bilan. Il sera compilé avec le bilan des autres conseils de quartier afin d'être présentés lors du conseil municipal de novembre pour y être validé.

6. Création de l'application numérique « mon Châtillon »

Une démonstration est faite en direct sur l'utilisation de l'application. Il suffit de la télécharger sur une boutique virtuelle de son smartphone. Elle permet d'être toujours connecté et informé en direct des événements ou urgences locales comme cet été lors de l'effondrement de la D906.

-Il est possible de choisir les rubriques qui nous concernent en fonction de nos préférences ou centres d'intérêts par ex menus scolaires, activités seniors....

-La rubrique « signalements » permet de prendre une photo et de faire parvenir le désagrément

aux services municipaux concernés.

Le but de cette application est d'être plus réactif aux signalements afin de régler les problématiques plus rapidement.

Cependant, la prise en compte de ces signalements n'est pas forcément immédiate, car il faut un délai d'organisation, de commande aux prestataires pour régler les désagréments.

Les services qui peuvent être réactifs sont ceux des espaces verts et de la propreté, ils agissent très rapidement sur les sites qui sont signalés.

Il est possible aussi de faire des signalements concernant des sites appartenant à des particuliers ou bailleurs, la mairie leur communiquera les demandes.

-L'avancement de la prise en compte du signalement est indiqué sur l'application et permet aux usagers de suivre la gestion.

-Pour les usagers qui n'ont pas de smartphone, il est possible de déposer une demande sur le nouveau site internet de la ville, en remplissant le formulaire « Écrire à Mme la Maire », la demande sera prise en compte.

-Il est signalé que la rue Jean Bouin est régulièrement couverte de déchets en tout genre du côté du stade.

→malheureusement même si les services municipaux installent des poubelles, les incivilités perdurent et sont difficilement gérables. Même dans le centre du vieux Châtillon. Le dimanche matin une astreinte supplémentaire au service propreté a été mise en place afin d'effacer toutes les incivilités et/ou dégradations du samedi soir, ce qui représente un coût sur le budget de la mairie.

Le prochain journal de Châtillon consacrera un dossier sur la propreté de la ville et le rappel des règles qu'impliquent la vie en société.

7. Point sur les échanges des précédentes réunions

- Nouveau trajet de l'Amibus :

→ un courrier a été écrit au territoire qui a pris note des problématiques, Vallée sud ne pourra pas tout modifier rapidement car cela implique de nouvelles transformations avec leurs prestataires suite à nouveau service. Les demandes concernent plusieurs secteurs de la ville, le trajet sera de toute façon impacté par la mise en place du plan global de déplacement.

Il est indiqué que l'un des motifs qui peut expliquer que la navette est vide la plupart du temps est la durée un peu longue entre deux passages de navette.

→Un nouveau fonctionnement à la demande est à l'étude qui permettrait de répondre au plus près des besoins de la population.

- Fermeture de la rue privée Desportes :

→suite au stationnement régulier des camions de l'entreprise Erhman et autres véhicules extérieurs à la rue, les habitants ont décidé d'en fermer l'accès car la réfection des trottoirs et de la chaussée est à leur charge puisqu'il s'agit d'une voie privée. Néanmoins, il est constaté que le mode de fermeture n'est pas agréable à regarder. La mairie va rapidement rédiger un courrier pour demander qu'un aménagement de qualité soit installé à l'avenir. Une réunion peut être envisagée pour trouver une solution.

- Stationnement gênant devant Ehrmann :

Les camions stationnent sur le trottoir pour décharger le matériel et empêchent les piétons avec poussette ou fauteuil roulant de passer correctement voire de marcher sur la chaussée pour se rendre à l'école. Il est indiqué que d'après les photos, une partie du trottoir appartient à l'entreprise qui l'utilise comme zone logistique.

→il est conseillé d'utiliser la nouvelle application pour que la mairie reçoive plusieurs signalements de ce sujet et puisse ainsi contacter l'entreprise et trouver une solution.

- Travaux de la piscine :

→L'entrée de la nouvelle piscine se fera du côté du bd de Vanves. Les nuisances liées aux travaux se trouveront donc de ce côté. Des visuels du projet seront inclus dans le journal du mois de novembre. La base vie des ouvriers sera installée également du côté du bd de Vanves.

8. Échanges avec le public

- Une personne signale qu'elle a reçu plusieurs courriers de promoteurs lui indiquant que des projets sont en cours dans le quartier et que le PLU va changer...

→ Ne pas en tenir compte, le PLU a déjà changé à Châtillon et tous les projets sont soumis en mairie.

- La problématique des moustiques dans les jardins de la ville, quelle solution serait la mieux ?

→ Suite à l'interpellation de l'ARS, une démoustication a été organisée dernièrement et une formation auprès des agents a été dispensée ;

Une enquête de recherche de solutions est en cours pour que les informations soient transmises et proposées pour l'été prochain en s'inspirant de l'expérience des régions qui subissent ce fléau depuis plusieurs années.

Il est signalé que le cimetière est un lieu propice pour leur prolifération car il y a de nombreux endroits creux remplis d'eau et de vase

- Que peut faire la mairie pour régler le problème des poubelles de la résidence rue Sully Prud'homme ?

→Après 3 ans de demande auprès du bailleur social, des locaux poubelles fermés rue Marcelin Berthelot vont être installés dans les semaines à venir.

Il est indiqué que les couvercles des conteneurs à ordures ne sont pas rabattus ce qui facilite aussi l'accès des rats aux déchets.

- Le stationnement ventouse pose problème au niveau du 84 bd de Vanves depuis plusieurs semaines, un camping-car empêche les sorties de garage en toute sécurité. Il est dangereux de sortir de l'immeuble car il n'y a pas de visibilité et de plus les panneaux ne sont pas conformes

→ le sujet va être étudié plus en détails après la séance pour trouver la solution.

- Mise en sens unique de la rue Jean Bouin : il serait intéressant de prévoir lors d'une séance de conseil d'aborder le sujet de la circulation des rues et notamment cette rue surtout sur le bus doit y passer puisqu'il sera supprimé rue Védrine.

→le sujet pourra être mis en effet à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier avec une visite sur site avec les riverains. Il pourra aussi être proposé une période de test.

- Comment se passe le ramassage des encombrants ? et surtout comment est géré le dépôt sauvage des encombrants sur la ville ?

→le ramassage des encombrants sur rendez-vous est déjà en place et le ramassage perdure jusqu'à la fin de l'année. Malheureusement, il y aura toujours des dépôts sauvages et la brigade environnement est envoyée sur place pour débarrasser. Il est possible aussi de faire le signalement sur l'application ou le site de la ville.

- Informations concernant la création des conseils des enfants et des jeunes :

Comme annoncé dans le journal de septembre, 2 nouvelles instances de démocratie locale vont être mises en place pour permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs idées et de participer aux projets de la commune.

Ces conseils ont aussi un rôle pédagogique afin qu'ils découvrent comment la ville fonctionne, qu'ils en comprennent les engrenages, leur faire vivre leur citoyenneté et l'investissement dans la vie locale. Ils seront encadrés par des animateurs dédiés pour faire émerger les idées, les questions et les projets proposés par les jeunes élus.

Candidatures :

- pour les enfants scolarisés en CM1 et CM2, les élections des 12 membres du CME (conseil municipal des enfants) se dérouleront dans les écoles avant les vacances de la Toussaint

- pour les jeunes : le dossier de candidature est disponible sur le site de la ville et au BIJ (bureau d'informations jeunesse et à déposer rempli avant le 20 octobre. La désignation des 24 membres du CMJ (conseil municipal des jeunes) sera réalisée par les élus de la ville et les animateurs de façon à constituer un conseil mixte, paritaire et représentant l'ensemble des quartiers de la ville.

-Il est demandé de préciser quels sont les créneaux sur lesquels les enfants seront amenés à se retrouver pour le conseil car le mercredi après-midi est souvent déjà bien rempli par d'autres activités. Il serait dommage que les candidats ne soient pas finalement disponibles. Cela évitera les déceptions et mauvaises surprises.

-Il est rappelé que le mandat des conseillers de quartiers s'achève en 2024. De nouvelles élections devraient être organisées après la séance de janvier.

Il est indiqué qu'il est regrettable que les absents soient nombreux au sein du conseil de quartier.

→Une procédure existe dans le règlement qui pourrait être appliquée à l'avenir afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement du conseil et permettre aux conseillers qui ne souhaitent plus s'engager dans cette démarche d'être remplacés au cours du mandat par d'autres chatillonnais plus motivés.

9. Date du prochain conseil

Le mercredi 17 janvier à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidentes remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h52

Adjointe à la Maire

Co-présidente

GOURIET Martine

CHAMBONNET Geneviève

Procès-verbal validé le 17 janvier 2024 par les membres du conseil de quartier.